

**Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités**  
**Direction des voies navigables**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2022-07-13

Rennes, le 13/07/2022

Objet : Fermeture de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 02 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**Considérant** que la réalisation d'une tranchée, bief de Cicé doit être réalisée du 13/07/2022 jusqu'à nouvel avis ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse de Cicé au pont de Champcors est interdit à tous les usagers.

#### **Du 13 juillet 2022 jusqu'à nouvel avis**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en Régie ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON

